

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DU 14 MAI 2004

1- RAPPORT D'ACTIVITE 2003

L'activité 2003 a été marquée par la restructuration du réseau notamment de l'agglomération nantaise, de l'arrondissement d'Ancenis et du pays de Retz élargi. Elle s'est caractérisée par la spécialisation des postes comptables et surtout la fermeture de 7 trésoreries.

Le président a insisté sur la nécessité du contrat de performance, incontournable selon lui pour une meilleure qualité et efficacité, sans « pression » vers les agents mais plutôt par un pilotage très serré.

La CGT est intervenue pour avoir des explications sur la non utilisation de 17 mois de crédits d'auxiliaire.

La Direction locale a rejeté la responsabilité sur la DGCP en expliquant que la dernière dotation complémentaire faite en octobre ne permettait alors pas une pleine utilisation en raison d'un délai trop court.

Nos directions manqueraient-elles d'efficience ? Les postes et services en difficulté apprécieront.

La CGT a dénoncé ce manque de coordination entre nos directions et a rappelé qu'elle était intervenue pour des auxiliaires qui se sont vus refuser le renouvellement de leur contrat au prétexte que les indemnités pour perte d'emploi allaient amputer la dotation départementale. Ces derniers seraient également heureux d'apprendre que les crédits n'ont pas été utilisés en totalité.

En guise de réponse, le TPG a simplement rétorqué que le besoin de travailler pour ces auxiliaires ne pouvait être un critère de recrutement.

Plus grave, la DGCP risque pour cette année de diminuer notre dotation dans la mesure où elle n'a pas été à priori informée du motif de non utilisation. (information confirmée - voir circulaire départementale n° 64)

2 - FORMATION

C'est sous forme de diaporama que nous a été présenté le bilan de formation 2003 et les perspectives de formation 2004.

BILAN FORMATION 2003

❖ *Statistiques régionale et départementale*

➤ *Les formations au niveau régional.*

- *On note une diminution de 4,7% passant de 4665,5 jours/agents en 2002 à 4447,5 en 2003.*

➤ *Les formations au niveau départemental.*

- *Un niveau d'ensemble stable par rapport à 2002 : 3 597 jours/ agents en 2003 contre 3556,5 jours agents en 2002.*

❖ *La formation continue reste stable et représente toujours le principal secteur d'activité du SRFP.*

❖ *La préparation aux concours*

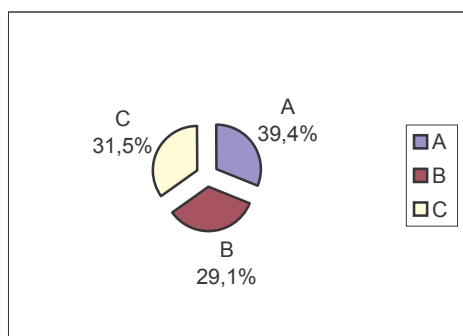
- *Baisse importante de 49,3% par rapport à 2002 (268,5 en 2003 contre 530 en 2002).*
- *Des résultats aux concours satisfaisants.*

- ❖ *La formation initiale*
 - Une augmentation de 60,5 % entre 2002 et 2003.
- ❖ *Les acteurs de la formation*
 - *Les stagiaires*
 - En 2003, 671 personnes ont bénéficié d'au moins une formation.
 - *Les formateurs*
 - Des formateurs représentant l'ensemble des composantes du trésor.

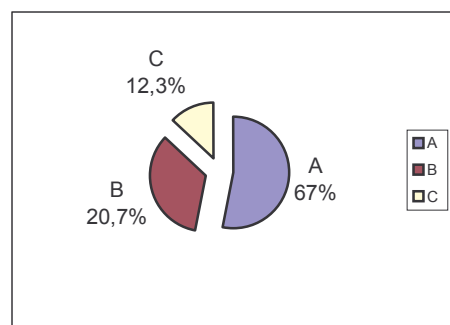
COMMENTAIRES CGT.

L'an passé, la CGT avait contesté la présentation faite par l'Administration de l'effort de formation par catégorie. Le paramètre utilisé était le nombre de formations, la CGT demandait le rapport entre le nombre de jours de formation et le nombre d'agents.

Pour 2003, la CGT a noté avec satisfaction que l'administration avait répondu favorablement à sa requête en présentant deux graphiques.



Répartition des formations par catégorie



Répartition des jours de formation par catégorie

La CGT remarque une forte progression de la formation dispensée vers les cadres A (+15%) au détriment des cadres B (-13%) et une situation stable pour les cadres C.

L'administration explique ce fort pourcentage de formations pour les cadres A et son augmentation par la nécessité de former prioritairement cette catégorie en raison des missions qui leur sont confiées, charge à eux ensuite de relayer leurs connaissances auprès de leurs collaborateurs.

En ont-ils réellement le temps et les moyens ?

La CGT insiste auprès de l'administration pour qu'elle mette en place des indicateurs dans le but de mieux quantifier les connaissances dispensées par les cadres A auprès de leurs agents.

L'administration encouragera et sensibilisera cette catégorie de personnel lors des futures journées d'études.

La CGT restera très vigilante sur la restitution de ce savoir commun vers l'ensemble des personnels du réseau.

PERSPECTIVES 2004

- *En matière de recouvrement :*
 - Copernic, TSE, PVFI.
- *Pour le secteur local*
 - Hélios
 - La comptabilité M71 pour la région
 - Dépenses publiques visas des marchés
- *DIVERS*
 - Formations bureautiques
 - Démarches pour la recherche des exclus de la formation

- *Utilisation de magellan au niveau départemental*
- *E-formation*

QUESTIONS DIVERSES

L'administration avait 4 autres sujets à nous présenter, ce qui a pris la moitié du temps imparti pour ce CTPL compte tenu de leur importance.

Par ailleurs, aucune documentation, ni information ne nous ont été communiquées au préalable afin de mieux préparer nos interventions. Le président s'excuse mais précise que l'urgence et la soudaineté des sujets en sont les explications. Vous en jugerez par vous-même !

1/ PLUS DE CADRES A AU DETRIMENT DES CADRES B

La DGCP vient de faire connaître aux TPG la création de 36 postes d'adjoint en trésorerie et de 76 chargés de mission en TG sur le plan national, soit la création de 112 postes de cadres A. Comme cela doit se faire à effectifs constants, il faudra par conséquent supprimer 112 postes de cadres B.

En Loire Atlantique, ceci se décline par la création de 2 chargés de mission à la TG et la suppression de 2 postes de B en TG à la liaison recouvrement.

Le président soumet au vote cette proposition mais l'ensemble des OS demande le renvoi au prochain CTPL ; en effet, ce court délai de réflexion ne peut pas permettre une appréciation juste de cette mesure !

2/ LA TRESORERIE DU CROISIC

Le déclassement de cette trésorerie lié au transfert de la gestion de l'hôpital sur un autre poste et la mutation du chef de poste inhérente au déclassement vont obliger le TPG à ne pas remplacer le cadre A. Un intérim sera mis en place jusqu'à la fermeture de la perception prévue pour la fin de l'année. Le poste n'est plus considéré comme viable puisqu'il ne gèrera plus que 2 communes du canton (sur 3) et sans intercommunalité.

Par conséquent, le TPG décide de regrouper le Croisic sur la trésorerie de La Baule ; les élus sont d'ores et déjà avisés tout comme les personnels. La décision de fermeture et la proposition de fusion pour le 1^{er} janvier 2005 seront soumises au CTPL avant la mi-octobre.

La CGT ne peut que déplorer une fois de plus l'abandon de certains services publics de proximité.

3/ LA DECENTRALISATION DE L'ETAT VERS LES REGIONS OU LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ETAT DANS LES REGIONS ET LES DEPARTEMENTS

Cette décentralisation s'accompagne d'une réorganisation des services déconcentrés de l'Etat autour de huit pôles régionaux, qui s'inscrit dans la volonté du gouvernement de rationaliser le fonctionnement des services dans le but d'en mesurer le coût et la performance. Cette nouvelle organisation conduit à rassembler les services déconcentrés de l'état en région pour la mise en œuvre des politiques de l'état à ce niveau.

Le décret du ministère de l'intérieur (27 avril 2004 - Jo du 30/04/04) met en place concrètement ce regroupement des services régionaux et interrégionaux en huit pôles : éducation et formation, développement économique, transports et aménagement de l'espace, santé et cohésion sociale, agriculture, environnement, culture, emploi et insertion professionnelle. Le MINEFI est directement concerné puisqu'un pôle « gestion publique et développement économique » implique les services de la TG de région, de la DR industrie-recherche-environnement, DRCCRF, DR douanes, INSEE, DR recherche et technologies.

Le souhait du TPG de région et du préfet est de présenter cette réforme aux représentants régionaux des personnels appartenant aux administrations précédemment citées. En ce sens, le président nous demande de lui lister rapidement les noms de ces responsables afin de les convier aux premières réunions.

La CGT, première organisation au MINEFI, saura prendre toutes ses responsabilités au sein de ces nouvelles instances régionales. D'ores et déjà une analyse globale peut être dégagée :

Le gouvernement met en œuvre une décentralisation-régionalisation qui ne fait qu'accentuer la mise en concurrence exacerbée des territoires. L'objectif repose sur une logique libérale de partage des territoires, entre les uns compétitifs et attractifs et les autres voués à une mort programmée. Sous couvert de rapprocher les citoyens des lieux de décisions, l'objectif véritable est la réduction de la dépense publique de l'Etat en la transférant sur les collectivités territoriales sans véritable contrepartie en terme de moyens.

La CGT s'est toujours prononcée pour une décentralisation qui permette de rapprocher les lieux de décision des citoyens favorisant leur intervention et leur contrôle. Le principe de libre administration des collectivités ne doit pas s'opposer au principe premier d'égalité de traitement des citoyens.

4/ CHANGEMENT DE CULTURE IMPORTANT POUR LES AGENTS DU TRESOR PUBLIC

Pour le TPG, il devient urgent de réunir les agents du réseau pour leur faire part des changements importants sur notre culture professionnelle qui doivent s'opérer. Il est alors indispensable de faire des réunions d'information pour mieux appréhender ces changements. Elles se dérouleront en juin (priorité aux postes recouvrement) puis septembre (les autres). Les postes seront fermés pour la demi-journée concernée(une première !). Une concertation entre tous les agents d'un même poste ou service sera un préalable à ces réunions pour mieux préparer les questions lors du débat, un canevas sera envoyé à chacun avec un courrier explicatif.

La CGT suivra avec attention le déroulement de ces débats, elle s'interroge d'ailleurs sur la volonté rapide de la direction de mettre en place cette initiative. Doit-on passer d'une culture fonction publique à une culture d'entreprise ? ? ?

La CGT avait posé 2 questions diverses :

Les projets de réingénierie des amendes et l'expérimentation dans le 44 du recouvrement des amendes lors des audiences de Tribunal de Police.

Concernant le projet de réingénierie des amendes, la CGT a été informée lors du CTPC de février que des réflexions seraient mises en place notamment dans le cadre de la demande de la SNCF pour que le Trésor Public prenne en charge le recouvrement de ses amendes, qu'en est-il aujourd'hui ?

Le président précise qu'une convention existe sur Paris avec la RATP et que des réflexions sont toujours en cours à propos des amendes de la SNCF.

Une expérimentation a débuté en Avril sur le recouvrement des amendes lors des audiences de Tribunal de Police (tout comme à Bordeaux - Orléans et Rouen). Le département 44 étant candidat, c'est le chef de poste de la trésorerie de St Sébastien amendes qui doit aller encaisser les fonds lors de ces audiences (2 fois par semaine). Le président nous a assuré qu'il ne s'agissait là que d'une expérimentation sur 3 à 4 mois et que tous les moyens de sécurité pour le transport des fonds ont été pris (police) car, en effet, le comptable encaisse chèques bancaires et espèces.

Les représentants au C.T.P.L.	<i>Christophe ANDRE</i>	<i>Trésorerie de Saint Herblain</i>
	<i>Roland MORLARD</i>	<i>RF Saint Nazaire (Expert)</i>

Permanence C.G.T. tous les mardis de 13 à 15 h Trésorerie Générale - local syndical C.G.T. - tél : 02 40 20 74 25 - cgt.044@cp.finances.gouv.fr
